

NOTE D'INFORMATION N°40

Le 26 Janvier 2012

L'AMIANTE

Le Décret 2011-629 du 3 juin 2011

(http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110605&numTexte=2&pageDebut=09662&pageFin=09669) dans les immeubles bâtis relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis devrait être applicable au 1^{er} Février 2012.

Or le décret introduit dans son article 1^{er} des modifications aux articles R-1334-20 à R-1334-22 du code de la santé publique. Toutefois le paragraphe V de ces articles mentionnent : "***un arrêté conjoint- des ministres chargés de la construction, de la santé et du travail, précise les critères dévaluation de l'état des matériaux et produits et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage***"

Les décrets d'application ne sont pas encore publiés.

Par conséquent suite aux interventions de la FIDI (notre fédération) le ministère de la Santé, vient de faire parvenir une note signée du Directeur Général de la Santé visant à clarifier les échéances pour l'application du décret 2011-629 relatif à la protection des populations contre le risque amiante dans les immeubles bâtis.

La position de la DGS est la suivante : "***L'ensemble des autres nouvelles dispositions, et plus particulièrement, concernant votre profession, la définition des listes des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique), les modalités de repérage, et la constitution de documents sur la base de ces listes et repérages ne sont pas encore applicables.***"

Ainsi, les règles actuellement en vigueur continuent de s'appliquer jusqu'à parution des arrêtés précisant les nouvelles modalités de réalisation de repérage"

Ainsi rien ne change au 1er février 2012 !!
Nous vous tiendrons informés dès la sortie du décret.



Cabinet GAVARD-LEROY

Tél : 04 50 355 109

Fax : 04 50 36 07 71

Email : cabinetgavard-leroy@orange.fr

TOUS NOS EXPERTS
SONT CERTIFIÉS